

LE FONDS VERT

Fonds d'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires



Développement du covoiturage

Édition 2023

FRANCE
NATION
VERTE >
Agir • Mobiliser • Accélérer



Les grands objectifs du fonds vert

Constat :

Aujourd'hui moins de 900 000 déplacements sur 100 000 000 en co-voiturage

Gaz à effet de Serre : la voiture représente 15 % des GES

75 % du potentiel des voitures non exploité !

Objectif du Fonds vert covoiturage : atteindre 3Millions de trajets
quotidiens



Ce que peut apporter le covoiturage

Économie : pour les covoitureurs jusqu'à 2000€ par an, lutte contre la précarité mobilité qui touche 13,3 M de personnes en France

Aménagement du territoire : Désenclavement de zones peu denses (nécessitant peu de nouvelles infrastructures),

Réduction des émissions de gaz à effet de serre si atteinte de l'objectif de 3M de trajets par jours : 4,5 MT évités pour 3M de déplacements par jour (1 % de la production totale du pays)

...



Les projets éligibles

Axe 1 : études de conception de schémas directeurs et études pré-opérationnelles à la mise en place d'infrastructure

Axe 2 : travaux d'infrastructures, d'équipements dédiés au covoiturage

Axe 3 : frais de fonctionnement des lignes de covoiturage

Axe 4 : outils et actions d'animation locale pour encourager la pratique du covoiturage

Axe 5 : incitations financières à la pratique du covoiturage



Exemples de projets éligibles

Axe 1 : études de conception de schémas directeurs et études pré-opérationnelles à la mise en place d'infrastructure

- Schémas directeurs départementaux d'aires de covoiturage
- Documents de planification locale de covoiturage intégrés aux plans de mobilité par ex
- Étude de création de lignes de covoiturage, de stratégie de rabattement,
- Étude d'adaptation d'infrastructures et d'équipements publics existants nécessaire à l'essor du covoiturage



Exemples de projets éligibles

Axe 2 :travaux d'infrastructures, d'équipements dédiés au covoiturage

- Travaux d'adaptation/création d'équipement publics (aires, places de stationnement...)
- Équipement et matériel informatique pour suivi de l'occupation, système de comptage
- Création de voies réservées...



Exemples de projets éligibles

Axe 4 : outils et actions d'animation locale pour encourager la pratique du covoiturage :

- Développement de sites internet
- Développement d'applications numériques
- Actions d'animation pour accompagner le lancement d'une campagne par ex



Focus Axe 5 : incitations financières à la pratique du covoiturage

Dispositif réservé aux campagnes paramétrées au sein du registre de preuve de covoiturage

Prise en charge du budget alloué à une incitation financière pour une période d'1 an max, à raison de 1€ État pour 1€ collectivité

Les campagnes comprennent aussi les frais de communication et d'animation



Porteurs de projets éligibles

Les collectivités

ou

leurs groupements compétents en matière de
covoiturage (autorité organisatrice de mobilité,
gestionnaires de voirie)

➡ Co-portage possible



Critères de sélection des projets

- Priorité aux projets améliorant l'accès aux bassins d'emploi et aux agglomérations pour les habitants des zones périphériques,
- Système organisant le rabattement vers les transports collectifs
- Projets portés dans une approche intercommunale (impactant plusieurs communes),
- **Les projets doivent être mûres.**
- **Les projets ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt du dossier de demande auprès du fonds vert (sauf axe 5 avec rétroactivité possible jusqu'au 1^{er} janvier 2023)**



Info complémentaires

Les projets peuvent être éligibles à plusieurs axes du volet covoiturage, mais pas à plusieurs dispositifs de fonds vert

Cumul possible avec d'autres dispositifs d'aides dont DETR/DSIL, dans la limite de 80 % d'aide globale (20 % à la charge du porteur de projet)



Où trouver les informations



LE FONDS VERT

Fonds d'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires



AXE 3

Développement du covoiturage

Édition 2023



Cahier d'accompagnement des porteurs
de projet et des services instructeurs



Comment postuler ?

Une seule option

démarche simplifiée

